

Image not found or type unknown



Rétablissement personnel

Par **steffan**, le **04/09/2018** à **18:11**

Bonjour à vous,

J'ai reçu la clôture de mon jugement de procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif, avec liquidation judiciaire qui entraîne l'effacement des dettes non professionnel, en juin 2018. Aujourd'hui, je reçois de la Banque de France un courrier me disant qu'à partir de ce jour, vous êtes fichés FICP pour 5 ans ! C'est normal ???

Merci pour vos réponses.